



[La date limite d'inscription est fixée pour le Vendredi 10 Mai 2024](#)

[Toute demande parvenue après les délais fixés n'est pas prise en considération.](#)

Dans le cadre de la réalisation de son programme de foires et salons à l'étranger au titre de l'année 2024, la CONECT International a le plaisir de vous informer que le CEPEX organise la participation **des entreprises tunisiennes au Salon International de l'Innovation Alimentaire « SIAL PARIS » qui se tiendra au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte du 19 au 23 Octobre 2024.**

Il est à noter que suite à une décision de sectorisation prise par l'organisateur de l'évènement, le Pavillon tunisien lors de cette participation serait réparti en deux Halls.

Le Pavillon Fine Food (Hall 3) :

Les entreprises tunisiennes qui opèrent dans le secteur agroalimentaire (Hors fruits et légumes) seront appelées à déposer leur demande de participation via le lien suivant :

<https://www.e-cepex.tn/c/foires-et-salons/details/243>

Le Pavillon Fruits et Légumes (Hall 8) :

Une fois les demandes de participation seront validées. Les entreprises retenues, pour chaque îlot, seront ensuite appelées pour effectuer le paiement du forfait de participation qui s'élève à 15.000 DT (selon la formule du premier venu, premier servi).

Le paiement du forfait de participation devra être effectué obligatoirement via la plateforme, et ce par carte bancaire ou postale ou bien par virement. Il est à noter qu'aucun paiement par chèque ne sera accepté, de même aucune demande hors plateforme ne sera prise en considération, en cas de paiement par virement, vous êtes appelés à joindre une copie de l'ordre de virement au niveau de la plateforme, (à défaut votre participation ne sera pas validée).

Les entreprises qui veulent bénéficier d'un stand à angles peuvent le mentionner au niveau de leur demande de participation. Le paiement de la majoration de 15% pour les stands à angle devra être effectué après l'affectation des stands qui se fera par tirage au sort lors de la réunion préparatoire qui se tiendra ultérieurement.

Nous tenons, par ailleurs à vous informer que tout échantillon de denrée alimentaire à faible ou forte proportion d'ingrédients d'origine animale (lait, œufs, fructose, glucose du miel) est interdit d'entrer dans les pays de l'UE, notamment d'être exposé au sein du Pavillon National au salon SIAL Paris 2024 : **Décision d'exécution (UE) 2021/800 de la Commission du 17 mai 2021 modifiant la décision 2011/163/UE relative à l'approbation des plans soumis par les pays tiers et conformément à l'article 29 de la directive 96/23/CE du Conseil [notifiée sous le numéro C(2021) 3291] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).** A cet effet, Le CEPEX se réserve le droit de refuser et retirer toute exposition de ce genre de produits sur le salon, l'exposant est le seul responsable en cas de litige. **Le**

CEPEX se réserve le droit de clôturer le recrutement des entreprises, et même avant la date butoir, si le nombre limite d'exposants confirmés est atteint.

Aucun paiement n'est accepté qu'après avoir reçu une notification de la part du CEPEX que votre entreprise a été retenue pour la participation au sein du Pavillon National

En cas de disponibilité d'emplacement, le coût du stand supplémentaire sera majoré de 50% sur le forfait du stand d'alignement